DOSSIER D'INSCRIPTION

Association LesLucioles
115 rue de Pouilly
01630 Saint-Genis-Pouilly
06.95.13.77.84
inscription@ecoleouverte.fr

L'école ouVerte

Fiche élève Maternelle / Élémentaire

Année scolaire : 20..... - 20..... Date de démarrage : / / 20.....

Nom :.....

Prénom(s) :.....

Date de naissance :...../...../.....

Lieu de naissance :.....

Nationalité :.....

Sexe : M / F

Allergies, régime alimentaire particulier:.....

.....

.....

(dans le cas d'allergies ou d'intolérances alimentaires, merci de fournir une copie du PAI ou document établi par le médecin traitant).

Nom et numéro du médecin traitant en cas d'urgence :.....

Port de lunettes, appareil dentaire, etc. (merci de préciser les recommandations des spécialistes) :

.....

.....

Fratrie :.....

.....

Départ de l'école (ou du périscolaire) seul (après 9 ans) : Oui / Non

Fiche familiale

Responsable légal·e 1 (personne ayant la garde principale de l'enfant en cas de séparation)	**Responsable légal·e 2**	**Autre(s) personne(s) susceptible(s) de venir chercher l'enfant**
Prénom: NOM: date de naissance	Prénom: NOM: date de naissance	Prénom: NOM: date de naissance
□ père □ mère □ autre:	□ père □ mère □ autre:	lien avec l'enfant:
Adresse complète	Adresse complète	Adresse complète
Téléphone e-mail	Téléphone e-mail	Téléphone e-mail

Date et signature du(des) responsable(s) légal(aux) :

.....

DOSSIER
D'INSCRIPTION

L'école ouVerte

Souhaits d'accueil périscolaire

Accueil du matin 8h - 8h45

☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi

Accueil du midi 12h - 13h30

☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi

☐ inscription cantine

Accueil du soir 16h30 - 18h30

☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi

Mercredi

☐ matin 9h-12h ☐ après-midi 13h-18h

Tarifs écolage

L’école ouVerte est une école privée hors contrat gérée par l’association Les Lucioles. De ce fait, elle ne bénéficie d'aucune aide de l'État. Ses ressources proviennent des frais d’écolage, des frais de périscolaire, de dons ou d’activités ponctuelles menées par ses bénévoles.

Afin de pouvoir ouvrir l'école au plus grand nombre, nous proposons des frais de scolarité en fonction du **montant des revenus (sur présentation des justificatifs fiscaux de l’année précédente)**.

Ces frais d’écolage s’étendent de **650 euros** à **950 euros par mois** (les frais de dossiers sont compris dans cet écolage) **sur 12 mois**. Ces frais peuvent être payables par prélèvements (ou par virements), sur 12 mois ou en une seule fois au début de l’année scolaire.

L’association propose une réduction de **10% pour les autres enfants de la même famille** inscrits à l’école.

L’inscription à l’école est prise en compte lors de la **validation du dossier d’inscription complet** et du **paiement de la cotisation à l’association** (30€ par famille) **ainsi que des frais d’inscription** (650€ par enfant à inscrire). Les frais d’inscription sont déductibles des frais d’écolage lors du dernier mois d’écolage. Ils ne sont pas restitués en cas d’annulation d’inscription.

Certains **organismes internationaux** prennent en charge une partie ou la totalité des frais d’écolage des enfants de leurs employés. L’association vous conseille de **vous renseigner auprès de votre employeur** en amont.

Écolage

Les frais d'écolage sont calculés sur la base du tableau ci-dessous et sur présentation de l'avis (des avis) d'imposition du(des) responsable(s) légal(aux) (ou de taxation pour les familles imposées en Suisse*) de l'année précédente.

Ceux-ci sont réglables d'avance par prélèvements (ou virements) avec possibilité de paiements échelonnés jusqu'à 12 mois.

Dans le cas de fratrie, l'association propose une réduction de 10% pour les autres enfants de la fratrie inscrits à l'école.

Revenu Fiscal de Référence* (divisé par 12)	Tarification par mois	Tarification sur l'année
< 6'000 euros	650 euros	7 800 euros
6'000 à 7'000 euros	750 euros	9 000 euros
7'000 à 8'000 euros	850 euros	10 200 euros
8'000 à 9'000 euros	950 euros	11 400 euros

(*) Pour les foyers imposés en Suisse : Le revenu de référence est reconstitué à partir de l'avis de taxation N-1 (ou certificat de salaire) selon les modalités d'abattement et de déduction détaillées à l'article 11.3 du Règlement intérieur de l'Association.

Tarifs périscolaire et mercredi

Périscolaire

Matin - Soir			
Tarification	1 euro le ¼ d'heure (des pénalités peuvent s'appliquer en cas de retard de récupération le soir)		
Goûter	2 euros		
Cantine			
Repas + périscolaire	10 euros*	Périscolaire seul	4 euros

(*) Ce tarif peut être réévalué à tout moment par le Conseil d'Administration en cas de changement de prestataire

Mercredi

L'équipe d'animation accueille les enfants les mercredis de 9h00 à 18h00, sous les modalités suivantes :

- Journée complète sans repas
- Matinée sans repas
- Après-midi sans repas

	Enfant interne à l'école
Journée complète	30 euros
Matinée ou après-midi seulement	20 euros

Charte de l'association

« Apprendre, grandir, s'épanouir et s'émanciper
dans un groupe et individuellement »

Afin de permettre à chaque enfant d'accéder à ces 4 principes, l'école est un lieu ouvert. Elle est **ouverte sur l'environnement naturel et humain qui l'entoure.** Parents et pédagogues travaillent ensemble, garants de valeurs communes, prenant comme base la présente charte. Toute personne investie dans ce projet s'engage à avoir lu et à adhérer à cette charte.

1. L' école est **participative.** De ce fait, chaque acteur, parent, enseignant, personnel de l'école et de l'association, s'engage à hauteur de ce qu'il peut donner à l'école.

2. L'équipe éducative et les intervenants s'engagent à utiliser une **pédagogie multiple** afin de s'adapter à tous les enfants et à leur manière d'apprendre. Elle est construite sur du **réel**.

3. Les valeurs fondamentales : **la coopération**, **l'entraide** seront encouragées, tout comme le **partage**. L'erreur est valorisée**,** elle est l'occasion d'apprendre à tout âge de la vie. La **coéducation** avec les parents est garante de l'épanouissement des enfants au sein de l'école.

4. Un lien fort avec **la nature** est créé. Ce qui implique un **comportement responsable** et **respectueux** de tous envers les animaux, les végétaux et l'environnement au sens général. En forêt et dans la nature, le respect de la nature et un impact minimum sont demandés à tout le monde.

5. **L'ambiance de l'école est sécurisante pour les enfants et les adultes**. La relation entre tous les acteurs de l'école est basée sur une **culture** qui inclut des **valeurs d'intégrité, de respect et d'ouverture.** Une **confiance réciproque** est ainsi créée en dehors de tout rapport de pouvoir, de punition ou de récompense. Tout cela afin d'aboutir à un environnement dans lequel chacun se sent protégé et libre de partager en profondeur ses dons, ses doutes et ses aspirations.

6. La **liberté de mouvement** qui répond aux besoins physiologiques et au besoin moral est respectée et adaptée.

7. La libre expression des émotions, exprimer les siennes et accueillir celles des autres est encouragée dans le cadre du **respect** et de la **protection** de chacun.

8. L'école est **laïque**. Elle est dégagée de tout engagement religieux.

Date et signature du(des) responsable(s) légal(aux) précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :

Autorisation parentale de prise de vues d'un mineur et d'utilisation d'images le représentant

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants de l'école. La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans ce cadre.

Je soussigné·e (nom, prénom)…….....
représentant·e légal·e de.....

□ n'autorise aucune prise de vues de l'enfant.

□ autorise l'équipe pédagogique à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de l'enfant, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessus:

□ photo de classe
□ supports pédagogiques (photos et affichages en classe unique)
□ site internet et réseaux sociaux de l'école (public)
□ blog de classe (privé, seuls les parents y ont accès)
□ reportages vidéos (public)

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, l'école ouVerte s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet ou son/ses représentant·s légal/légaux dispose·nt d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci*.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Date :

Signature(s) du(des) responsable(s) légal(aux) précédée(s) de la mention « lu et approuvé – bon pour accord » :

* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le bureau de l'association à inscription@ecoleouverte.fr ou saisir la CNIL sur cnil.fr. Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature.

Attestation d'engagement et d'émargement

Responsable(s) Légal(aux) :
Nom(s) et Prénom(s) :
Adresse :
Téléphone : Courriel :
Enfant(s) inscrit(s) :
Nom(s) et Prénom(s) : Classe / Section :

Engagements et déclarations

Je soussigné.e / Nous soussigné.es, agissant en qualité de responsable(s) légal(aux) de l'enfant (des enfants) mentionné(s) ci-dessus :

1 - Prise de connaissance des documents structurels :
Reconnais / Reconnaissons avoir pris connaissance, reçu ou eu accès aux versions numériques en vigueur des documents officiels de l'établissement :

- Les **Statuts de l'association Les Lucioles**;
- Le **Règlement intérieur de l'association Les Lucioles**;
- Le **Règlement intérieur de l'Ecole ouVerte**.

2 - Acceptation du cadre associatif et scolaire :
Déclare / Déclarons accepter sans réserve l'ensemble des règles, droits et obligations figurant dans ces documents.

3 - Engagements financiers et modalités de règlement :

- M'engage / Nous nous engageons au paiement des frais d'écolage, des prestations périscolaires, de cantine et des cotisations d'ateliers selon les modalités fixées;
- Accepte / Acceptons le règlement prioritaire par prélèvement automatique SEPA;
- Prends / Prenons acte de la règle selon laquelle tout retard non justifié ou tout rejet de prélèvement donnera lieu à la répercussion des frais bancaires réels et à l'application des procédures prévues.

4 - Protection des données (RGPD) :
Prends / Prenons acte que les pièces administratives et justificatifs fiscaux transmis sont traités dans une stricte confidentialité par les personnes habilitées du Bureau et de la comptabilité.

Fait à, le/...../.....

Mention manuscrite obligatoire : "Lu et approuvé"

Signature(s) du(des) responsable(s) légal(aux) :

Pièces à fournir

- **Le dossier d'inscription** contenant les éléments suivants :
 - **La fiche d'identification de l'élève**,
 - **La fiche familiale** (datée et signée),
 - **Les souhaits de périscolaire**,
 - **La charte de l'association** (datée et signée),
 - **L'autorisation de prises de vues** (datée et signée),
 - **L'attestation d'engagement et d'émargement** (datée et signée).
- La photocopie du **Livret de famille**.
- Les photocopies des **Cartes d'identité des responsables légaux**.
- L'attestation d'**Assurance scolaire** pour l'année scolaire concernée (incluant l'individuelle accident et la responsabilité civile).
- Le **P**rojet d'**A**ccueil **I**ndividualisé (si nécessaire).
- Un **Justificatif de domicile** des responsables légaux daté de moins de 3 mois.

Dans le cas de familles hébergées chez une tierce personne : Un justificatif de domicile du logeur daté de moins de 3 mois, une attestation sur l'honneur d'hébergement ainsi que la pièce d'identité du logeur.

- L'**Attestation de sortie du territoire** pour l'année scolaire concernée (à remplir en ligne à l'adresse https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/15646-01 puis imprimer).
- Si l'enfant a déjà été scolarisé(e) un **Certificat de radiation du précédent établissement.**
- L'(les) **Avis d'imposition (ou de Taxation pour les familles Suisses) du(des) responsable(s) légal(aux) pour l'année précédente** pour évaluer l'écolage.

Dans le cas de la séparation des responsables légaux, se référer au règlement intérieur de l'association (article 11.4) pour savoir quels documents fournir en fonction du mode de garde.

Règlement de la cotisation (30 € par famille) et des frais d'inscription (650 € par enfant) par virement : **https://ecoleouverte.fr/inscription.**